



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les écoles nationales vétérinaires seront accessibles en post-bac sur Parcoursup, dès l'ouverture de la plateforme

Paris, le 07 décembre 2020

Cette année, les élèves de classe Terminale qui souhaitent devenir vétérinaire pourront s'inscrire via Parcoursup dans les écoles nationales vétérinaires (Alfort, Lyon-VetAgroSup, Nantes-Oniris et Toulouse). Les écoles nationales vétérinaires n'étaient jusqu'alors pas accessibles en post-bac.

Le décret relatif à l'enseignement vétérinaire a été publié le samedi 05 décembre au Journal Officiel. Une nouvelle voie d'accès aux écoles nationales vétérinaires est ainsi créée, intitulée « Première Année Commune aux Ecoles Nationales Vétérinaires » (PACENV).

Les 160 étudiants recrutés dans le cadre de la procédure Parcoursup accéderont au diplôme d'État de docteur vétérinaire après six ans d'études au sein de l'une des quatre écoles nationales vétérinaires, au lieu de sept ans actuellement. Ils seront rejoints en deuxième année d'études vétérinaires par les étudiants recrutés par les autres voies du concours vétérinaire, notamment celle organisée à l'issue de la classe préparatoire « biologie-chimie-physique-sciences de la terre ».

Cette nouvelle voie d'accès aux écoles vétérinaires vise non seulement à augmenter le nombre de vétérinaires formés pour la pratique rurale, mais offre aux élèves de Terminale ayant de bons résultats scolaires mais qui hésitent à s'inscrire dans un cursus de classe préparatoire aux grandes écoles, la possibilité de postuler directement dans une des quatre écoles nationales vétérinaires. Cette réforme s'inscrit dans la volonté du gouvernement de favoriser l'ouverture sociale et diversifier le recrutement des grandes écoles.

Les candidats pourront consulter sur Parcoursup l'offre de formation proposée par les écoles vétérinaires à partir du 21 décembre prochain. Ils pourront formuler des vœux à partir du 20 janvier 2021. Toutes les informations sur ce concours sont disponibles sur : <https://concours-veto-postbac.fr/>

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et
de l'Innovation

Tél : 01 55 55 99 12 / 86 90
presse-mesri@recherche.gouv.fr